

Le revenu courant de 1934 est d'environ \$3 millions de plus que celui de 1926, mais il faut bien noter qu'en 1926 la dette obligataire avait augmenté de plus de \$4 millions, tandis qu'en 1934 elle était réduite de près de \$6 millions. Ainsi, les dépenses pour écoles en 1934 doivent avoir été beaucoup moins considérables qu'en 1926 bien que, comme le montre la dernière colonne du tableau, le nombre d'élèves qu'il fallait accommoder eût augmenté d'environ 20 p.c. et que cette augmentation, se trouvant plutôt parmi les élèves les plus avancés, causât une proportion relative plus large de dépenses. La baisse réelle de l'appui financier aux écoles doit donc avoir été entre un tiers et un quart.

Il n'y a pas de doute que l'item de dépenses qui a souffert la plus grande réduction relative est celui de "constructions nouvelles, améliorations aux constructions et aménagement". Toutefois, dans certains milieux et notamment dans les écoles rurales, plus spécialement dans les Provinces des Prairies, les réductions de salaire du personnel enseignant ont été lourdes. Dans le cas extrême de la Saskatchewan les instituteurs ruraux ont subi une réduction dépassant 50 p.c. Le tableau 6 montre la tendance des salaires des instituteurs de différentes catégories de chaque province.

Le problème de la petite unité financière.—Par ce qui a paru à la page 1008 il est facile de constater que les unités administratives locales indépendantes l'une de l'autre doivent supporter une forte proportion du fardeau de l'enseignement. Cette proportion dépasse 60 p.c. du budget de toutes les institutions d'enseignement et environ 80 p.c. du coût de toutes les écoles sous le contrôle provincial général. En d'autres termes, le district scolaire ordinaire (appelé section en Nouvelle-Ecosse et Ontario et municipalité scolaire en Québec) est individuellement responsable du paiement de plus de 60 p.c. de toute l'éducation que ses enfants reçoivent dans différentes institutions et pour le coût d'environ 80 p.c. de toute l'éducation qu'ils reçoivent dans les écoles publiques, élémentaires et secondaires. Comme il y a plus de 23,000 unités administratives locales indépendantes ou districts scolaires, cela signifie qu'en moyenne chaque communauté de 450 personnes (ou 100 familles) est obligée de compter sur ses propres ressources pour défrayer la plus grande partie de l'instruction de ses enfants. Il y a bien quelques grandes villes où la centralisation, grâce à une population relativement dense, et quelques petites unités scolaires, où la centralisation est limitée à la faible fraction de 100 familles, qui rendent l'étendue médiane d'un district scolaire beaucoup inférieure à la moyenne. Au-dessus de cette moyenne il y a environ 1,000 régions scolaires (il y a 859 centres ayant chacun une population de 500 ou plus) dont environ la moitié ont deux corps administratifs, comme conséquence de différences en dénomination religieuse. Leur population dépasse la moitié de celle de tout le Dominion, laissant les autres cinq millions, ou environ, avec plus de 21,000 régions scolaires ayant en moyenne une population inférieure à 250 âmes.

Dans de telles petites communautés il y a naturellement une très grande diversité de moyens et en conséquence une grande variation dans la qualité de l'enseignement offert aux enfants, suivant les localités, bien que quelques-unes des communautés les plus petites et les plus pauvres se taxent beaucoup plus lourdement que les plus riches et les plus grandes. Bref, c'est là le problème de la petite unité scolaire, problème qui au cours de ces années dernières, si difficiles pour le financement des écoles, a attiré beaucoup l'attention des éducateurs d'un océan à l'autre. Dans la plupart des provinces le gouvernement a nommé des commissions ou des comités pour étudier ce problème et aborder la question d'une plus juste répartition du fardeau de l'école sur un plus grand territoire, ou même toute la province ou des sections substantielles de celle-ci, comme les comtés.